

AGENDA

Sommaire :

- Agenda p 1
- En local :
 - Vie de l'Association p 2
 - Vie du pays Hamois p 4
- En Région p 6
- Vie Economique p 7
- Vie Sociale, Fiscale et Réglementaire p 8
- Actualités Environnementales p 11
- Innovation technologiques/développements p 12
- Contacts p 12

➤ Salon « clés des métiers » : le 14 mars

L'Uperh sera présente : si vous avez des offres d'emplois, de stage, d'apprentissage, merci de nous les transmettre avant le 9 mars.



➤ Printemps de l'industrie 2012 : du 15 mars au 8 avril.

Les entreprises du Pays qui ouvrent leurs Portes :

Evonik Rexim : (scolaires uniquement) le 22 mars matin

Meca-Hydro : les 20/27 mars et 3 avril matin

Soptol : les 19/20/21/22/23 mars après-midi

TITC-SMI : les 21/28 mars et 4 avril après midi

Bonduelle : le 22/29 mars après midi

Inscription au 0 800 02 60 80



➤ Salon de l'Habitat : L'Uperh organise le

salon de l'Habitat les **7 et 8 avril 2012 à la salle des fêtes de Ham** : 30 exposants, mini-conférences, tombola.... **Entrée gratuite**





EN LOCAL

VIE DE L'ASSOCIATION

Portrait d'entreprise

Chaque trimestre, dans chaque bulletin, nous souhaitons faire **le portrait d'un adhérent** Uperh afin de mettre en avant ses savoir-faire. Nous lançons donc un appel à candidature. Si vous souhaitez paraître, merci de contacter Isabelle Pudepièce.

Achats groupés

L'UPERH a mis en place des achats groupés afin de permettre aux adhérents de bénéficier de prix compétitifs pour :

- **les fournitures de bureaux** avec La Maison de la Presse à Ham
- **les extincteurs et la maintenance** avec la société CASI

Tarifs sur demande.

Contact : Isabelle PUDEPIECE

Action GTEC

L'Uperh a mis en place une action collective en matière de **ressources humaines** : il s'agit d'établir un diagnostic de l'entreprise sur le volet ressources humaines avec un consultant spécialisé, dans le but d'améliorer l'organisation de l'entreprise, ou de traiter un problème particulier (recrutement, départ en retraite, montée en compétence....). **5 entreprises participent. Des ateliers collectifs de formation** ont ensuite été proposés à toutes les entreprises du territoire : Le Dif, l'entretien individuel, les travailleurs handicapés, la génération Y... Notre projet est de mettre en place un cadre spécialisé en ressources humaines à temps partagé dans les entreprises intéressées. Cette action bénéficie du soutien financier de la DIRECCTE.

Contact : Isabelle PUDEPIECE

Action QSE

L'Action QSE est une action collective, financée par la DIRECCTE et la Région Picardie. L'objectif est de faire progresser les entreprises locales engagées ou souhaitant s'engager dans une démarche structurée et continue de management **Qualité / Sécurité / Environnement**. Alain Pellet, Ingénieur QSE, intervient dans les entreprises participantes à temps partagé. (nombre de jours selon votre besoin)

Il peut également effectuer **un pré-diag énergie** en collaboration avec la Cci.

Une veille réglementaire est envoyée chaque mois aux entreprises participantes.

Nous mettons également en place des **formations collectives** : Sauveteur Secouriste du Travail, Equipiers de Première intervention (manipulation d'extincteurs) ... Si vous êtes intéressés, contactez nous.

Contact : Alain PELLOT



Animation Commerciale

Notre animateur Commercial/Fisac, Fabrice Ducrocq, a été recruté en septembre dernier. 2 animations ont été mises en place fin 2011 :

LE FESTIVAL COMMERCIAL D'AUTOMNE : DU 15 AU 22 OCTOBRE 2012 : 32 commerçants-artisans participants et partenaires. Des animations de rues ont été mises en place : des peluches géantes, les ballades d'ânes, un guitariste chanteur ont animés les commerces. Un véhicule mobile et sonorisé s'est déplacé dans tous le Pays Hamois. Une Tombola a permis de faire 12 gagnants avec pour premier lot un écran plat.

LE FESTIVAL D'HIVER : DU 12 AU 23 DECEMBRE 2012 : 34 commerçants artisans participants et partenaires. Les peluches géantes, le père Noël, une maquilleuse pour les enfants, un animateur de rue (magie, ventriloque...) ont animés nos commerçants pour cette fin d'année. Ils ont offert des tours de manège aux enfants et le centre ville de Ham a été sonorisé, ce qui a permis la diffusion régulière d'offres commerciales. **Une tombola a fait 13 gagnants : le gros lot était un Séjour en hôtel-restaurant pour deux personnes.**

Contact : Fabrice DUCROCQ

LE FISAC

Les artisans et commerçants qui souhaitent faire des **travaux de rénovations** (vitrine, enseigne, intérieur...), **d'amélioration ou de modernisation de leur outil de travail, d'accessibilité handicapés, de sécurisation...** peuvent, sous certaines conditions, bénéficier **de subventions**. Pour tout renseignement, contactez l'Uperh et notre animateur commercial/Fisac vous rendra visite, il étudiera avec vous votre dossier et son éligibilité.

Contact : Fabrice DUCROCQ

Carte comité Uperh

Les entreprises adhérentes à l'Uperh peuvent faire bénéficier leurs salariés de **tarifs préférentiels** chez les **commerçants** de Ham, au **Centre Aquatique** (3.60 € : adultes et 2.90 € : enfants), au **cinéma** (3.10 euros), dans certains **parcs de loisirs** (parc St Paul, Royalkids...).

Si vous ne la possédez pas encore, demandez-la. Elle est comprise dans votre cotisation annuelle.

Contact : Isabelle PUDEPIECE

Bourse aux locaux

L'UPERH gère une bourse **des locaux industriels et commerciaux vacants** sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Hamois. Si vous recherchez ou si vous voulez faire figurer un local, contactez nous.

Contact : Isabelle PUDEPIECE





Parrainage vers l'emploi

Page 4

En partenariat avec la Mission Locale de la Haute Somme et la DIRECCTE Picardie – Unité territoriale de la Somme, l'Uperh participe à **l'animation du réseau de Parrainage de jeunes sortis du milieu scolaire et en démarche de recherche d'emploi.**

Le parrainage constitue **une démarche efficace d'appui à l'insertion professionnelle** qui s'inscrit dans la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Les parrains : Des bénévoles issus de tous horizons : chefs d'entreprise, cadres, salariés, retraités ... font bénéficier le filleul de leur propre expérience pour l'aider à trouver un emploi.

Les filleuls : Des demandeurs d'emploi, volontaires, souhaitant améliorer leur connaissance du monde du travail.

Un parrain / une marraine qui s'engage : à recevoir régulièrement le filleul, à l'accompagner dans les démarches, à lui apporter un soutien méthodologique, à l'encourager et valoriser ses qualités et ses aptitudes.

Contact : Isabelle PUDEPIECE



Réunion d'information créateurs/repreneurs

Vous souhaitez **créer ou reprendre une entreprise, un commerce...** et vous voulez obtenir des informations ? L'UPERH vous permet de **rencontrer gratuitement un conseiller de Somme Initiative** lors de rdv personnalisés qui se tiennent dans les locaux de l'UPERH. Si vous souhaitez participer, merci de vous inscrire par avance en téléphonant à l'UPERH. **Prochaines dates : 7 et 21 mars, 4 et 18 avril, 2 et 16 mai. Après-midi**

Contact : Isabelle PUDEPIECE



NOUVEAUX ADHERENTS UPERH

Nous avons le plaisir d'accueillir :

D'Eppeville : **Proxi Confort , Fx Bâtiment, Garage de Gavre, Ets Eals**

De Ham : **Bienvenue Immobilier, GB Construction, Meubléco, Cocci Market, Assurances Somaisnoise, Pharmacie Charlet , Ets Bitz Kiriel**

De Muille Villette : **Mac Do** - De Golancourt : **Chimère**

De Neuilly st Front : **Sté Seval** - De Beaumont en Beine : **Ludo Peinture**

VIE DU PAYS HAMOIS

➤ Le Café du Nord d'Eppeville a été racheté le 6 décembre dernier par Mme Chantal Chaouch et s'appelle maintenant la **Grill'A'Dine**



➤ **Mac Donald's** a ouvert ses portes le 20 décembre à Muille-Villette. Il est dirigé par Jean-François BAUJOT. Il a créé 39 emplois à temps partiel recrutés localement.



➤ Le constructeur de maison **GB construction** vient de s'installer Rue de Noyon dans les anciens bureaux de Bienvenue Immobilier qui a repris l'ancien magasin Kaméléonne. La Société est dirigée par M. Grégory Blanchon.



➤ Le magasin Maxauto de Muille-Villette vient de passer sous enseigne **Norauto**.



➤ Construction en cours de la **nouvelle agence Pôle Emploi de Ham** dans la Zone St Sulpice.





➤ **Une usine de Méthanisation à Eppeville :** D'ici 2015, le pays Hamois aura une usine de méthanisation des déchets qui permettra la production d'énergie renouvelable. Un terrain de 2.5 hectares est réservé sur la Zone d'Eppeville par la Sté VOL-V. 3 à 5 emplois directs seront créés et la construction de l'usine se fera avec les entreprises locales. (Le Journal de Ham 9/2/2012)

➤ **Bonduelle investit à Estrées-Mons :** Bonduelle a investi 17 millions d'euros dans une unité de stockage de produits surgelés qui mesure 38 mètres de haut, offre 14 niveaux avec 6 travées sur 90 mètres de long. Elle offre une capacité de stockage (à -18 degrés) de 23 000 palettes (de 600 kg). Elle présente la particularité d'être entièrement automatisée. Le site d'Estrées est la plus grande usine de légumes d'Europe. Il regroupe une usine « conserves » (356 salariés permanents) et une usine « surgelés » (424 salariés permanents), dont l'effectif double pendant la campagne de récolte (été/automne). Le site possède aussi un service agronomie qui emploie 45 salariés. Equipée de 15 lignes d'emboîtage, l'usine de conserves produit chaque année 128 000 tonnes de légumes soit plus de 200 millions de boîtes ; équipée de 8 tunnels de surgélation, l'usine de surgelés produit 85 000 tonnes de légumes. Le site d'Estrées exporte 60 % de sa production de conserves et 40 % de sa production de surgelés. (3/12/2012 L'usine Nouvelle)

➤ **un nouveau géant à l'association T'chout Jaques :** Renaut de Courtemanche, ancien chevalier du moyen-âge, sera le nouveau géant de l'association au printemps prochain. Prochaine sortie de T'chout Jaques le 11 mars pour le carnaval de Ham (Journal de Ham 23/2/21012)

EN REGION

➤ **Péronne se chauffe de tous bois :** La municipalité a décidé de se doter d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière au bois afin d'alimenter une vingtaine de bâtiments dans toute la ville. Début des travaux dans un an. Près de 5 km de tuyaux de différentes sections vont ainsi être enfouis sous certaines rues. (Le Courrier Picard 18/01/2012)

➤ **Un spécialiste des croisières fluviales intéressé par le futur canal SNE :** Stéphane Demilly a auditionné à l'Assemblée nationale les responsables de CroisiEurope. Objectif : que la Picardie séduise. *Péronne et Compiègne sont des escales potentielles dignes d'intérêt.* » Axel Araszkiwicz, chargé des relations extérieures pour CroisiEurope, confirme sans ambages l'attrait que revêt la destination picarde, pour sa compagnie spécialisée dans les croisières fluviales à travers l'Europe. Avec le canal Seine-Nord-Europe, c'est le chaînon manquant pour des périples à destination de Paris via Amsterdam (Pays-Bas), Anvers, Gand (Belgique) et Lille. Des croisières de 8 jours, ou même de 30, si l'on imagine partir de la Mer Noire. L'entreprise est en train de construire son catalogue pour les années 2015-2017. (Le Courrier Picard 3/2/2012)

➤ **Yamaha conforte son usine de deux-roues MBK Industrie à St-Quentin :** en rapatriant la production de son usine espagnole de Palau i solita sur le site picard qui se prépare désormais à recevoir la production espagnole, soit environ 40 000 unités par an (des scooters de 50, 125 et 250 cm³ de marques Yamaha et MBK). Cela va doubler sur le papier la fabrication de deux roues à St-Quentin qui fabrique aussi 40 000 deux roues par an : des scooters 50, 125, 250 et 660 cm³ de marques MBK et Yamaha. Elle produit aussi 30 000 moteurs hors bord. (l'Usine Nouvelle 20/2/2012)





➤ **La Com de Com de la Haute-Somme : projets de développement** : La zone d'activités de la Chapelette, à Péronne, va accueillir un village artisanal, sur un peu plus d'un hectare que l'intercommunalité s'apprête à acquérir. 12 cellules modulables (dont 4 de 100 m²) y seront proposées en location, pour 40 € le m², aux artisans désireux de s'installer sans pour autant investir dans des bâtiments. Réalisation d'un centre aquatique : le bassin sportif sera en capacité d'accueillir des compétitions régionales ainsi que 200 spectateurs. L'idée d'un golf progresse à grands pas. Ce projet est l'objet de contacts réguliers, depuis quelques mois, avec la société Blue Green, qui mène l'étude de faisabilité. (Le Courrier Picard 24/02/12)

➤ **Tereos Connantre, moins énergivore** : Le groupe coopératif sucrier Tereos, leader français du sucre (3,6 milliards d'€ de chiffre d'affaires), investira 50 millions d'€ sur 2012-2015 afin de changer l'alimentation énergétique de sa sucrerie de Connantre, dans la Marne. Les 3 chaudières du site, qui fonctionnaient au fuel, vont passer au gaz. Connantre est la plus grosse sucrerie du monde en termes de volumes de betteraves traités (320 000 tonnes de sucre produites en 2011). Le site, qui emploie 146 personnes, auxquels s'ajoutent une centaine de saisonniers lors de la campagne, traite quelque 23 000 tonnes/jour, pour une production de sucre d'environ 3 200 tonnes/jour. L'énergie est le principal poste de coût de la production de sucre, avec environ 30 % du prix de revient. L'investissement devrait permettre de diminuer sa consommation d'énergie de 20 % (Les Echos 25/11/11)

➤ **Naissance d'un chantier naval et 50 emplois à Fécamp** : Il est créé par le cabinet d'architecture, d'expertise et de construction navale, Lebéfaude, basé à Paris. L'objectif est de fabriquer des barges fluviales dont la demande va monter en puissance dans les dix prochaines années. D'une part, à cause de l'augmentation des trafics fluviaux en cours sur l'axe Seine, plus à terme celle liée au canal Seine-Nord. D'autre part, en raison du renouvellement nécessaire du parc de barges existant. Une étude de Voies Navigables de France estime à 400 le nombre de barges à construire d'ici à 10 ans pour l'axe Seine. La mise en production du site, deux bâtiments loués sur le port à la CCI de Fécamp est prévue pour le printemps 2012. (L'usine nouvelle 23/11/11)

VIE ECONOMIQUE

➤ **Les achats sur internet ont augmenté de 22% en 2011** : Les ventes sur internet ont atteint 37,7 milliards d'€ en 2011, selon une étude de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad), publiée le 30 janvier. Les achats d'habillement ont augmenté de 12%. Le m-commerce entre progressivement dans les usages, même si pour l'instant les clients achètent via leur mobile un volume inférieur au panier moyen des achats effectués en ligne. Les projections de la Fevad estiment une croissance de 20% en 2012 avec un chiffre d'affaires de 45.2 milliards d'€, et une visée à 72 milliards d'euros à l'horizon 2015! Le e-commerce est promis à un bel avenir. (LEntreprise.com, le 30/01/2012)

➤ **nouveau portail pour l'alternance** : Employeurs et salariés peuvent obtenir des informations pratiques sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation en se rendant sur le site. Un simulateur permet aux employeurs d'estimer le montant de la rémunération qu'ils doivent verser en cas d'embauche en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. www.alternance.emploi.gouv.fr (les Echos 23/11/11)

VIE SOCIALE/FISCALE/REGLEMENTAIRE

➤ **Accessibilité des lieux publics** : Pour tout savoir sur vos obligations en matière d'**accessibilité**, téléchargez gratuitement le guide réalisé par le ministère du Développement durable. Le **1^{er} janvier 2015 au plus tard, tous les établissements accueillant du public** devront respecter un certain nombre de normes destinées à faciliter l'accès des personnes présentant un handicap auditif, mental, moteur, psychique ou visuel. www.developpement-durable.gouv.fr. **L'Uperh organisera prochainement une réunion d'information, en collaboration avec la CCI et la CMA.**

➤ **Auto-entrepreneur : de nouvelles pénalités à partir du 1er janvier 2012** : Même en cas de chiffre d'affaires nul, les auto-entrepreneurs et les indépendants qui ont opté pour le régime micro-social simplifié doivent remplir une **déclaration de chiffre d'affaires**. Le décret du 26 décembre 2011, publié au JO du 28 décembre 2011 prévoit en outre des pénalités en cas d'absence ou de retard de déclaration pour ceux qui ne respectent pas les échéances. Un dispositif coercitif applicable à partir du 1er janvier 2012. "une pénalité d'un montant égal à 1,50% du plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur, arrondi à l'euro supérieur" (soit 3 031 € depuis le 1er janvier 2012), sera imposée à l'auto-entrepreneur. Lorsque plusieurs échéances n'auront pas été respectées dans l'année, les cotisations et contributions seront calculées "à titre provisoire" directement par les Urssaf ou les caisses de Sécurité sociale pour les déclarations non souscrites. Elles le seront respectivement sur le quart ou le 12e des plafonds de chiffres d'affaires applicables au régime de la micro-entreprise (soit pour 2011: 81 500 € HT pour les activités de vente ou de fourniture de logement, et 32 600 € HT pour les prestations de services). Ces montants seront majorés de 15% ou de 5% par déclaration manquante, et notifiés par lettre recommandée avec AR. Pour mémoire, un auto-entrepreneur qui déclare un chiffre d'affaires nul pendant 24 mois consécutifs (ou huit trimestres) ne peut plus bénéficier du régime micro. Le décret du 26 décembre 2011 indique que "la perte du bénéfice de ce régime lui sera notifiée par lettre recommandée avec AR", et qu'il aura un mois pour contester cette décision. (LEntreprise.com, publié le 03/01/2012)

➤ **Le chômage partiel pour les entreprises** : L'autorisation administrative préalable est supprimée. Les salariés en activité partielle pourront profiter des formations inscrites sur le plan de formation de leur entreprise. Dès la première heure de chômage partiel, l'Etat rembourse aux entreprises une allocation spécifique pour chaque salarié dont le montant est augmenté de 1 euro par rapport à ce qui existait : 4,33 €/heure pour les entreprises de plus de 250 salariés et de 4.84 € pour les entreprises plus petites. Le salarié doit toujours toucher une allocation correspondant à 60 % de son salaire brut. Le complément est versé par l'employeur. A côté existe le mécanisme APLD (pour activité partielle de longue durée) qui concerne les salariés durablement en chômage partiel (au moins + de trois mois). Grâce à cette allocation supplémentaire, payée par l'Unedic, le salarié en chômage partiel pouvait toucher jusqu'à 75 % de son salaire brut, c'est toujours le cas. Jusqu'en septembre de cette année et à titre expérimental, le délai ouvrant droit à paiement est ramené à 2 mois. Autre nouveauté : elle sera payée dès la première heure de chômage partiel (il fallait attendre jusqu'ici la 51e heure). Elle s'élèvera à 2,90 € pour toutes les heures de chômage partiel. En échange les entreprises s'engagent à maintenir l'emploi pendant au moins le double de la durée du chômage partiel.(L'usine nouvelle 08/2/2012)

➤ **Le nouveau disque de stationnement** : Issu d'une réglementation Européenne, ce nouveau disque remplace le modèle actuel et instaure de nouvelles règles.



ancien modèle

modèle **obligatoire pour 2012**

Ce qui change avec le nouveau disque de stationnement

- Le disque européen ne comporte qu'une seule fenêtre, "heure d'arrivée".
- Auparavant la durée maximale de stationnement était de 1h30.

Désormais, le temps maximal autorisé est déterminé librement par la collectivité. Les municipalités vont donc pouvoir moduler librement les durées de stationnement, en fonction des zones.

➤ **Le plafond de la Sécurité sociale pour 2012** : Il vient d'être fixé par arrêté ministériel. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2012, le plafond mensuel est porté de **2 946 à 3 031 €** et le **plafond annuel de 35 352 à 36 372 €**.

Plafond de la Sécurité sociale 2012 en fonction de la périodicité de la paie	
Salaire payé	En euros
Brut / trimestriel	9 093
Brut / mensuel	3 031
Brut / quinzaine	1 516
Brut / semaine	699
Brut / jour	167
Brut horaire (1)	23
Plafond annuel 2012 : 36 372 €	

(1) Pour une durée inférieure à 5 heures.
(LES ECHOS [Arrêté du 30 décembre 2011, JO du 31](#))

➤ **"le PTZ+" :** A compter du 1er janvier 2012, le prêt à taux zéro aidé par l'Etat "le PTZ+" » est accordé sous conditions de ressources aux personnes qui font construire ou acquièrent un **logement neuf** et qui n'étaient pas propriétaires de leur résidence principale au cours des deux dernières années. Il peut également être accordé aux occupants d'un logement social (sous réserve du respect de conditions de ressources et d'être primo accédant) pour acquérir un logement vendu par l'organisme HLM ou une société d'économie mixte. Le montant du PTZ+ varie en fonction de la localisation du projet, du nombre de personnes destinées à occuper le logement et de son niveau de performance énergétique. Le PTZ+ est remboursable sur une durée de 8 à 25 ans en fonction des revenus des personnes.

ADIL de la Somme

13 boulevard Maignan Larivière

80000 AMIENS

adil.80@wanadoo.fr

Tél : 03.22.71.84.50

Les conseils de l'ADIL sont totalement neutres et gratuits.

➤ **SACEM :** Les commerces qui diffusent de la musique de sonorisation sont soumis à une **redevance** forfaitaire annuelle. Elle est due pour tous les espaces diffusant de la musique en fonds sonore, dans un but d'agrément pour la clientèle commerciale d'un établissement : salles de restauration (y compris la restauration rapide), bars, magasins de détail, grandes surfaces, parkings, ascenseurs, salons de coiffure, etc. Les établissements doivent faire leur déclaration à la Sacem, agissant pour le compte de la Spré, qui perçoit les droits pour les artistes-interprètes et les producteurs de disque. En cas de non-respect de cette obligation de déclaration, l'utilisateur en infraction encourt des poursuites judiciaires, notamment **une peine d'amende de 300.000 €**. Le redevance est soumise à une TVA en moyenne de 12,55 %, les producteurs étant assujettis au taux normal de 19,60 % et les artistes au taux réduit de 5,50 %.15 % en 2012.

Les différents tarifs selon votre activité sur demande à l'Uperh.

(Direction de l'information légale et administrative, 09/12/11- Réf. : F3094)

➤ **Durcissement de la taxe sur les véhicules de sociétés :** Comme annoncé, à compter des périodes d'imposition ouvertes depuis le 1^{er} octobre 2011, les barèmes de la taxe sur les véhicules de sociétés sont alourdis dans un sens pénalisant les véhicules qui émettent **plus de 120 g de CO₂/km**. Les véhicules qui émettent **au plus 50 g de CO₂/km** sont désormais **exonérés** de la taxe. Rappel : la TVS est due chaque année par les sociétés, sous certaines conditions, pour les véhicules de tourisme qu'elles utilisent ou qu'elles possèdent, en fonction, selon les cas, du taux d'émission de dioxyde de carbone par kilomètre ou de la puissance fiscale de ces véhicules.

Le barème applicable en fonction de la puissance fiscale des véhicules est également aménagé, chaque tranche étant abaissée d'un cheval-vapeur (CV). Par exemple, la 1^{re} tranche vise désormais les véhicules dont la puissance fiscale est inférieure ou égale à 3 CV (contre 4 auparavant) et la dernière tranche ceux excédant 15 CV (contre 16). Le tarif des différentes tranches n'est en revanche pas modifié.

L'exonération temporaire qui était accordée à certains véhicules peu polluants (utilisant exclusivement ou non l'énergie électrique, le gaz naturel véhicules (GNV), le gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou le superéthanol E85) est supprimée. Une nouvelle exonération temporaire est mise en place pour les **véhicules hybrides** combinant l'énergie électrique et une motorisation à l'essence ou au gazole, émettant moins de 110 g de CO₂/km. Applicable pendant une période de 8 trimestres, elle se décompte à partir du 1^{er} jour du 1^{er} trimestre en cours à la date de la 1^{re} mise en circulation du véhicule.

[\(Article 21, loi n° 2011-1906 du 21/12/2011, JO du 22\)](#)

➤ **La plupart des produits et services auparavant soumis au taux réduit de TVA de 5,5 % sont désormais taxés à 7 % :** Toutefois, les produits et services considérés comme étant de **première nécessité** demeurent soumis au taux de **5,5 %**. Tel est notamment le cas :

- des produits destinés à l'alimentation humaine ;
- des appareillages et équipements spéciaux pour handicapés ;
- des abonnements relatifs aux livraisons d'électricité de petite puissance (36 kilovolts-ampères maximum), d'énergie calorifique et de gaz combustible, distribués par réseaux ;
- des prestations de services à domicile exclusivement liées aux gestes essentiels de la vie quotidienne des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes, réalisées par des organismes déclarés.

En revanche, sont notamment soumis au taux de **7 %** :

- les transports de voyageurs ;
- les produits d'origine agricole, de la pêche, de la pisciculture et de l'aviculture n'ayant subi aucune transformation, lorsqu'ils ne sont pas destinés à la consommation humaine ;
- les médicaments non remboursables ;
- les livres (à compter du 1^{er} avril 2012 pour les livres qui ne sont pas numériques) ;
- la fourniture de logement et de nourriture dans les lieux de vie et d'accueil ;
- la fourniture de logement en hôtel ou en meublé et dans les campings classés.

Les travaux portant sur des locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans sont concernés par l'augmentation du taux réduit de TVA à compter du 1^{er} janvier 2012. Toutefois, le législateur a prévu un maintien du taux de 5,5 % pour les travaux qui ont fait l'objet d'un devis, daté et accepté par les deux parties, avant le 20 décembre 2011 et d'un acompte encaissé avant cette date, quelle que soit la date effective de leur réalisation et de paiement du solde.

Désormais, les ventes à emporter ou à livrer de produits alimentaires (hors boissons alcooliques, soumises au taux normal) préparés en vue d'une consommation immédiate et les ventes de produits alimentaires à consommer sur place sont toutes soumises au taux de **7 %**. [Art. 13, loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011, JO du 29](#)



ACTUALITES ENVIRONNEMENTALES

➤ **Les énergies vertes pourraient créer 125.000 emplois en France :** Selon une étude menée par le cabinet Bipe, la filière éolienne pourrait porter ses effectifs à **57.000 salariés en 2020, contre 8.100 actuellement**. Les énergies renouvelables sont-elles vraiment un réservoir d'emplois pour l'Europe ? Vestas, leader mondial des éoliennes, a semé le doute en annonçant qu'il risquait de supprimer 3.900 postes dans le monde. En France, la filière solaire vient de perdre 7.000 emplois en un an. Les professionnels assurent que leur secteur reste prometteur. La filière estime pouvoir **créer près de 125.000 emplois directs et indirects en France d'ici à 2020, pour atteindre 224.000 emplois au total**. Pour créer ces postes, le SER juge nécessaire de desserrer le « *carcan administratif* » dans l'éolien terrestre et de supprimer la règle des parcs de 5 éoliennes au minimum. L'Etat devrait également porter de 5.400 mégawatts (MW) à 20.000 MW son objectif dans le photovoltaïque, et réviser le système tarifaire. Le syndicat appelle au lancement d'appels d'offres dans l'hydroélectricité et l'éolien off-shore, et au doublement de la dotation au fonds « chaleur renouvelable ». La filière biomasse pourrait compter 22.800 salariés et le solaire photovoltaïque plus de 56.000. *induits* ». (les Echos 19/1/12)





INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES/DEVELOPPEMENTS

➤ **APPEL à PROJETS pour susciter et soutenir les projets éco-innovants** : proposé par le Conseil régional de Picardie, l'ADEME, OSEO, et l'Etat via la DIRECCTE Quels projets sont éligibles ? **Des projets d'éco-innovation ayant pour objet le développement, l'industrialisation de produits, de procédés, services et mesures portant sur l'efficacité et le stockage énergétique, les énergies renouvelables, les nouveaux vecteurs énergétiques, les matériaux innovants pour la construction, les réseaux intelligents, la gestion et la prévention des déchets (solides, liquides, gazeux).** Les projets s'appuyant sur des démarches d'éco-conception de produits, de préférence grand public, duplicables en grande diffusion, sont particulièrement fléchés et ce d'autant plus qu'elles intégreront les trois « piliers », social/sociétal – environnement – économique du Développement Durable

Les entreprises éligibles : implantées en Picardie, **en priorité les PME-TPE**, de tous secteurs d'activités. **Dossiers à déposer** Au plus tard pour le **15 mai 2012** (1ère vague de projets) ou le **15 novembre 2012** (2ème vague) : <http://www.aripicardie.org/> Contact : Bénédicte CAFLERS, responsable projets Ecotechnologies - Tél : 03.22.97.89.30 - caflers@aripicardie.org

➤ **Banque de l'industrie** : elle sera une nouvelle filiale de la **banque publique Oséo**. Elle sera dotée de **1 milliard d'euros de fonds propres** qui proviendront de crédits d'investissement d'avenir non utilisés par la Caisse des dépôts et consignations et l'ADEME. (Les Echos 07/02/2012)

CONTACTS

Isabelle PUDEPIECE, Chargée de Mission : i.pudepiece@uperh-ham.com

Alain PELLOT, animateur QSE : a.pellot@upehr-ham.com

Fabrice DUCROCQ : animateur Commercial/Fisac : f.ducrocq@uperh-ham.com

COMMISSIONS

Valérie LEPERE : Responsable Commission Communication : v.lepere@ch-ham.com

Michel SOUCHON : Responsable Commission Commerce : michel-souchon@wanadoo.fr

Sébastien PARGADE : Responsable Commission Artisanat : sarl.pargade@orange.fr

UPERH—18 rue de Verdun—80400 HAM

